

Pontenx les Forges, le 16 mai 2023

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16  
Nombre de Conseillers  
absents : 3  
Procurations : 1  
-----

L'an deux mil vingt-trois le seize mai à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

**Présents** : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Patrick COCHARD-DEGUET , Mme. Michelle BURGAN, M. Sylvain BAZAS , M. Alain GUILLEMIN , Mme Marie Laure SISIC, Mme Nathalie BERNIER-RICHARD , M. Jean Charles ESTEBAN , Mme. Florence GAULUE-THOMAS, Mme Delphine JOANNET , Mme Maryange TELLEZ, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS , Mme Sylvaine BERTRAND, M. Cyrille ARVOIS, M. Philippe MONTEL

**Absents** : Mme Marie Cécile TROQUIER (qui avait donné pouvoir à M. le Maire ), M. Thierry FERRE, Mme Maylis ANCELIN

**Secrétaire de séance** : Mme Maryange TELLEZ

### • ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2023.

#### **Après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité**

Le conseil municipal, **ADOpte** l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2023:

- Tarifs ALSH, accueil-périscolaire, restauration scolaire
- Vote des taux d'imposition
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet ( 30 heures)
- Tarifs et règlement intérieur de la cantine Intergénérationnelle municipale
- Participation financière pour la création d'un forage et l'installation d'une bâche par l'ASA DFCI de Pontenx les Forges



**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2023.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2023.

**2) Tarifs ALSH, accueil périscolaire, restauration scolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de voter de nouveaux tarifs.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, par  
Voix Pour :16  
Voix Abstentions :1

**DECIDE** d'adopter les nouveaux tarifs à compter du 15 juillet 2023

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**

		PAI « panier repas »
0 < QF < 449	2€40	1€20
449,01 < QF < 794	2€60	1€30
794,01 < QF < 905	2€60	1€30
905,01 < QF < 1200	2€70	1€35
QF > 1200,01	2€80	1€40

**TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE**

	JOURNEE (matin ET soir)	DEMI-JOURNEE (matin OU soir)
0 < QF < 449	1,80 €	1,50 €
449,01 < QF < 794	1,90 €	1,60 €
794,01 < QF < 905	2,00 €	1,70 €
905,01 < QF < 1200	2,10 €	1,80 €
QF > 1200,01	2,20 €	1,90 €
Tarif occasionnel (moins de 4 présences par mois) : 3,40€		

**ALSH MERCREDIS ET VACANCES**

### Journée avec repas

Quotient	Tarif de base	Bons vacances CAF	Aide CD	Aide communes	Tarif famille
Familles avec Carte d'Identité Vacances CAF 0 < QF < 449	11,00 €	- 8,00 €	- 0,93 €		2,07 €
Familles avec Carte d'Identité Vacances CAF 449,01 < QF < 794	12,00 €	- 6,00 €	- 0,93 €		5,07 €
Familles avec Carte d'Identité Vacances CAF 794,01 < QF < 905	12,00 €	- 3,00 €	- 0,93 €		8,07 €
Familles avec Carte d'Identité Vacances MSA 0 < QF < 780	11,00€	- 5,50 €	- 0,93 €		6,58 €
Familles prestataires sans Carte d'Identité Vacances CAF 0 < QF < 1200 MSA 0 < QF < 1200	13,01 €		- 0,93 €	- 2,46 €	9,62 €
Familles prestataires QF > 1200	13,01 €		- 0,93 €		12,08 €

### Demi-journée avec repas

Quotient	Tarif de base	Bons vacances CAF	Aide CD	Aide communes	Tarif famille
Familles avec Carte d'Identité Vacances CAF 0 < QF < 449	5,50 €	- 4,00 €	- 0,46 €		1,04 €
Familles avec Carte d'Identité Vacances CAF 449,01 < QF < 794	6,00 €	- 3,00 €	- 0,46 €		2,54 €
Familles avec Carte d'Identité Vacances CAF 794,01 < QF < 905	6,00 €	- 1,50 €	- 0,46 €		4,04 €
Familles avec Carte d'Identité Vacances MSA 0 < QF < 780	5,50 €	- 2,75 €	- 0,46 €		5,29 €
Familles prestataires sans Carte d'Identité Vacances CAF 0 < QF < 1200 MSA 0 < QF < 1200	8,50 €		- 0,46 €	- 1,64 €	6,40 €
Familles prestataires QF > 1200	8,50 €		- 0,46 €	- 0,47 €	7,57 €

### Veillée 2 €

Le repas est compris dans le prix.  
Supplément de 2€ si l'enfant n'est pas inscrit ou l'inscription est hors délais.



### 3) Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à la majorité

DECIDE du vote des taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2023 :

TAXES	Augmentation en %	Taux 2022	Taux 2023
TH	6.5 %	14.61	15.56
TFB	7 %	35.27	37.73
TFNB	0 %	63.11	63.11

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°11 du 4 avril 2023 portant sur le même objet.

### 4) Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet ( 30 heures)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique (30h) de catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement d'activité dans le service de restauration scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 30 novembre 2023

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité**

DECIDE de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique (30h) de catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement d'activité dans le service de restauration scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 30 novembre 2023

que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : entretien, aide à la cantine , confectionner les repas pendant l'absence du responsable cantine.

que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 361 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Technique, emploi de catégorie hiérarchique C,

que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.

que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

**5) Tarifs et règlement intérieur de la cantine Intergénérationnelle municipale**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Madame Marie Laure SISIC informe l'assemblée du projet de cantine intergénérationnelle municipale .

L'objectif est d'ouvrir le restaurant scolaire aux personnes âgées afin de leur permettre de rompre leur isolement et de favoriser et tisser des liens entre générations.

Vu l'exposé,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de cantine intergénérationnelle municipale,  
**ADOpte** le règlement intérieur ci-annexé à la présente délibération,  
**DECIDE** de fixer le tarif du repas à 8 euros

**6) Participation financière pour la Création d'un forage et l'installation d'une bâche par l'ASA DFCI de Pontenx les Forges**

**VU** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par l'ASA DFCI de Pontenx les Forges pour une participation financière pour la création d'un forage et l'installation d'une bâche.

**VU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité**

**DECIDE** d'une participation financière de 2 500 euros pour la création d'un forage et l'installation d'une bâche

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Secrétaire de séance



Le Maire  
Henri-Jean THEBAULT



